



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille militaire

Question écrite n° 44338

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les inquiétudes des associations de titulaires de la médaille militaire eu égard aux menaces qui pèsent sur cette décoration qui risque de tomber en désuétude. En effet, certaines rumeurs annoncent une prochaine suppression du traitement attaché à la médaille militaire aux nouveaux décorés. Au vu de cet élément, les associations émettent le souhait d'un maintien de ce traitement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que de nombreux projets concernant une réforme des traitements versés aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ont été envisagés au cours des dernières années. Ils partent tous du même constat : les sommes allouées sont relativement modiques et un certain nombre d'entre elles sont reversées aux associations caritatives. Les coûts de gestion sont élevés au regard du bénéfice individuel qu'en retirent les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur et des médaillés militaires. À ce jour, les réflexions se poursuivent.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44338

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2486

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6646